

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

RIVIÈRE DE LA MANCHE

Département de MARTINIQUE (972) / Commune de Ducos (97224)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Embarcadère de l'usine Petit-Bourg	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Ancienne usine de Petit Bourg mentionnée sur Scan Littoral. Embarcadère difficilement localisable à partir des référentiels cartographiques. La DM Martinique indique un positionnement à « 100 mètres de l'embouchure ». Numérisation de la limite approximativement à 100 mètres en amont du trait de côte Histolitt. En admettant que « l'embouchure » ne soit pas considérée plus en aval à environ 1000 mètres du trait de côte.</p> <p>Positionnement approché (incertitude < 1000 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

